### REPUBLIQUE FRANCAISE MAIRIE D'OUGES



# DEMANDE DE DEROGATION DE SECTEUR SCOLAIRE

### **ANNEE 2021-2022**

Dossier concernant l'enfant :			
NOM : Prénom :			
Etablissement demandé :			
NOM : Adresse :			
Classe que fréquentera l'enfa	nt :		
MATERNELLE	Pte section (Cocher la case correspo	Moy. Section ondante)	Gde section
PRIMAIRE	CP CE1 CE2 (Cocher la case correspo	CM1 CM2 ondante)	Autre(1) (1) indiquer la classe
Ecole devant normalement être fré	quentée et dont dép	end le domicile de la f	famille :
Dossier parvenu en Mairie le :			
N.B. :			

# CE DOSSIER NE SERA INSTRUIT QUE SI TOUTES LES RUBRIQUES SONT COMPLETEES. ETAT CIVIL

Date et lieu de naissance d	e l'enfant :			
NOMS, Prénoms et adre	esse des parents o	u du respons	able légal :	
Père :	Nom et prénom : Adresse :			
Mère :	Nom et prénom : Adresse :			
Responsable légal :	Nom et prénom : Adresse :			
SITUATION SCOLAIRE :				
Première inscription :	OUI(1)		NON(	1)
Si l'enfant a déjà été scolari: la classe :	sé, préciser les NOM e	t ADRESSE de l'o	établissement	fréquenté ainsi que
Frère ou sœur faisant aussi l'	objet d'une demande	e de dérogation	n pour le même	e groupe scolaire :
OUI(1)		NON(1)		
MOTIF(S) DE LA DEMAN	DE DE DEROGATIO	<u>N :</u>		
Frère ou sœur déjà scolarisé	e(e) dans l'école souhc	aitée :	OUI(1)	NON(1)
Nourrice domiciliée dans le secteur scolaire :			OUI(1)	NON(1)

### **AUTRE MOTIF:**

ou Responsable légal :

Père:

Mère:

Nom, adresse et n° de téléphone de chaque employeur :

Joindre une photocopie de la dernière quittance de loyer, électricité ou téléphone comme pièce justificative du domicile.
Si OUI, préciser ses nom et prénom.
Si OUI, préciser les nom et prénom du frère ou de la sœur, ainsi que la classe qui sera suivie en 200 /200
Si OUI, indiquer le nom, l'adresse précise et le n° de téléphone de la nourrice. Depuis quelle date l'enfant est-il gardé par cette nourrice ?
A exposer et à justifier.

## **ATTENTION**

La scolarisation des enfants ne dépendant pas de la zone d'influence de l'école ne peut intervenir qu'en fonction des places disponibles après scolarisation prioritaire :

- des enfants de la commune

La validité de la dérogation est limitée au cycle maternel ou primaire :

L'ADMISSION EN COURS PREPARATOIRE N'EST PAS AUTOMATIQUE ET DOIT FAIRE L'OBJET D'UNE NOUVELLE DEMANDE DE DEROGATION QUI SERA EXAMINEE EN FONCTION DES CAPACITES D'ACCUEIL DE L'ECOLE PRIMAIRE.

<u>Pour les enfants domiciliés hors OUGES</u>, bien qu'aucune participation financière ne soit demandée à la commune de résidence, **le visa du Maire de cette commune est indispensable.** 

Dans ce cas, les rubriques ci-dessous doivent obligatoirement être complétées.

1) AVIS, VISA du DIRECTEUR ou de la DIRECTRICE et CACHET DE L'ECOLE
2) VISA pour INFORMATION et Cachet de la commune d'ORIGINE
3) DECISION DE LA COMMUNE D'OUGES

#### Dossier à faire viser

En 1 par l'école En 2 par la commune du domicile En 3 par la commune d'OUGES